

# Feuille officielle du district de La Neuveville

Vendredi 8 avril 2011



## Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

### DATES DE TRAITEMENTS 2011 SULFATAGES PAR HÉLICOPTÈRE

Région de Ligerz (communes concernées : Ligerz, La Neuveville, Tüscherz-Alfermée, Twann) :

Vendredi 3 juin  
Mercredi 15 juin  
Jeudi 7 juillet  
Jeudi 21 juillet  
Mercredi 3 août

Responsable : Erich Teutsch  
Tél. : 032 315 12 53 ou 079 240 96 14

Si la météo est défavorable le jour prévu, le traitement se fera le lendemain.

Vous pouvez toujours nous joindre au 027 329 14 15 pour de plus amples renseignements.

AIR-GLACIERS SA SA

### Avis de construction

**Requérante** : Lamineries Matthey SA, chemin des Oeuchettes 38, 2520 La Neuveville.

**Auteur du projet** : Etienne Chavanne SA, atelier d'architecture, Rue Bellevue 2a, 2832 Rebeuvelier.

**Projet** : Démolition du dépôt-hangar existant, à la rue Montagu 38, sur la parcelle no 479, ban de La Neuveville.

**Zone** : Plan de quartier «Les Oeuchettes».

**Dimensions** : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 8 avril 2011 au 9 mai 2011. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 8 avril 2011  
Services techniques de La Neuveville

### AVIS DE TRAVAUX RÉFECTION PARTIELLE DU REVÊTEMENT DU CHEMIN DU TIRAGE

#### Avis à la population

La Municipalité de La Neuveville va démarrer des travaux de réfection partielle du revêtement du Chemin du Tirage. Le chantier débutera le lundi 18 avril 2011 et se terminera le jeudi 21 avril 2011. En cas de météo défavorable, nous devons reporter les travaux à une date ultérieure.

Nous prions les usagers de la route de se conformer à la signalisation qui sera mise en place.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension pour les inconvénients qu'occasionnera ce chantier. Les Services techniques (032/752.10.80) restent à votre disposition pour toutes questions relatives au présent avis.

Les Services techniques  
La Neuveville, le 6 avril 2011

### Avis de construction

**Requérants** : M. et Mme Douglas Gauchat et Marika Bourquin, Rue du Jura 6, 2525 Le Landeron.

**Auteur du projet** : Martial Viret, architecte, Ch. Champ-du-Moulin 58, 2503 Bienne.

**Projet** : Construction d'une maison familiale avec garage pour deux voitures, au chemin de Rondans, au lieu-dit « Le Rêche », sur la parcelle no 3348, ban de La Neuveville.

**Zone** : H2.

Genre de construction : Fondations : radier béton armé. Construction portante : parois : béton. plafonds : béton. Façades : béton apparent. Toit : plat, inclinaison (1.5%) en gravier de couleur grise.

**Dimensions** : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 2 mai 2011. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 1er avril 2011  
Services techniques de La Neuveville

### Avis de construction

**Requérante** : Lamineries Matthey SA, Route de Neuchâtel 6, 2520 La Neuveville.

**Auteur du projet** : Etienne Chavanne SA, atelier d'architecture SIA, Rue Bellevue 2a, 2832 Rebeuvelier.

**Projet** : Mise en place provisoire (pour la durée du chantier de démolition du dépôt existant et de construction d'un nouveau bâtiment administratif) de 4 containers pour le stockage de matériaux, au nord et à l'ouest du bâtiment rue Montagu 34, sur la parcelle no 474, ban de La Neuveville.

**Zone** : HA4.

**Dimensions** : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 8 avril 2011 au 9 mai 2011. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 8 avril 2011  
Services techniques de La Neuveville

### ÉCOLES PRIMAIRE ET ENFANTINE 2520 LA NEUVEVILLE

#### Inscription des nouveaux élèves

##### ÉCOLE ENFANTINE (1<sup>ère</sup> année)

Les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> mai 2006 et le 30 avril 2007 pourront commencer l'école enfantine à la rentrée d'août 2011.

Tous les parents concernés recevront un formulaire d'inscription par la poste.

Si vous désirez inscrire votre enfant et que vous n'avez pas reçu de formulaire d'inscription d'ici le 6 mai, veuillez prendre contact avec la direction de l'école au numéro 032 / 751 24 79.

##### ÉCOLE ENFANTINE (2<sup>ème</sup> année)

Les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> mai 2005 et le 30 avril 2006 fréquentant déjà l'école enfantine sont inscrits d'office pour la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine. Les parents qui ne désirent plus que leur enfant suive l'école enfantine, sont priés d'en aviser la direction d'école par écrit jusqu'au 6 mai.

Les parents d'un enfant n'ayant pas suivi la 1<sup>ère</sup> année d'école enfantine mais désirant l'inscrire pour la 2<sup>ème</sup> année sont priés de prendre contact avec la direction de l'école au 032 / 751 24 79 d'ici le 6 mai au plus tard.

##### ÉCOLE PRIMAIRE

Les futurs élèves de l'école primaire nés entre le 1<sup>er</sup> mai 2004 et le 30 avril 2005 sont inscrits d'office en première année.

Tous les parents concernés recevront une lettre d'information au plus tard jusqu'au 17 juin de la part des futures enseignantes de leur enfant.

Au cas où vous n'auriez pas reçu de courrier d'ici le 17 juin, veuillez prendre contact avec la direction de l'école au numéro 032 / 751 24 79.

La Direction

### AVIS DE TRAVAUX RÉFECTION DU REVÊTEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ ET DE LA COURTINE EST

#### Avis à la population

La Municipalité de La Neuveville va démarrer des travaux de réfection du revêtement de la Place du Marché et de la Courtine est. Le chantier débutera le lundi 11 avril 2011 et se terminera le jeudi 14 avril 2011. En cas de météo défavorable, nous devons reporter les travaux à une date ultérieure.

Nous prions les usagers de la route de se conformer à la signalisation qui sera mise en place.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension pour les inconvénients qu'occasionnera ce chantier. Les Services techniques (032/752.10.80) restent à votre disposition pour toutes questions relatives au présent avis.

Les Services techniques  
La Neuveville, le 6 avril 2011

Police cantonale à La Neuveville 032 346 88 81



# Commune mixte de Diesse

www.diesse.ch  
commune@diesse.ch

## ASSEMBLÉE COMMUNALE

Au Battoir  
Le lundi 9 mai 2011 à 20H15

### ORDRE DU JOUR

1. Centre d'entretien de l'Office des Ponts et Chaussées, travaux de transformations : voter un crédit de fr. 500'000.-.

Diesse, le 8 avril 2011  
CONSEIL COMMUNAL

## TAXE POUR CHIENS

Tous les chiens âgés de plus de 3 mois le 1<sup>er</sup> août 2011 et dont les propriétaires résident dans la commune doivent être munis de la médaille officielle avec numéro.

Les propriétaires voudront bien se présenter au bureau communal afin de retirer la nouvelle plaquette ainsi que les sachets robidogs mis à disposition. Le montant à verser pour la taxe et les frais est de : fr. 75.-.

Les nouveaux propriétaires de chiens doivent annoncer leur animal au bureau communal.

**Nous rendons également attentifs les propriétaires de chiens que leurs animaux doivent être attachés ou enfermés et qu'il est interdit de les laisser rôder sans surveillance.**

Secrétariat communal

## DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

Il est rappelé qu'avec le passage à l'heure d'été, les heures d'ouverture de la déchetterie sont les suivantes :

**16h00 à 17h30 les mercredis**

10h00 à 11h30 les samedis (pas de changements)

Nous remercions la population de respecter les consignes des responsables présents.

Secrétariat communal

## Avis de construction

**Requérant** : Davide Stéphanie et Marco, Lindenstrasse 25, 2552 Orpund

**Lieu** : Chemin de la Groisière 3, 2517 Diesse

**Auteur du Projet** : Favors AG, Konrad Hofstetter, Riedliweg 17, 3292 Busswil

**Propriétaire foncier** : Davide Stéphanie et Marco, Lindenstrasse 25, 2552 Orpund

**Projet** : Construction d'une maison familiale avec carport

**Zone** : H2

**Dérogation requise** : -

**Dimensions** : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 4 mai 2011 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et dûment motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Diesse, le 1<sup>er</sup> avril 2011  
Secrétariat communal

## COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées à une commande groupée de mazout sont priées de s'adresser au bureau communal au 032 315 15 25 ou de s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous. La Livraison est prévue au mois juillet 2011.

La / le soussigné(e) passe commande de

..... litres d'huile de chauffage

Nom, Prénom

.....

.....

Signature

.....

Date

.....

## Numéros d'appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

## Nouvelles de l'administration

### PROTECTION CONTRE LES DANGERS NATURELS : LE CANTON DE BERNE PRÉSENTE SA STRATÉGIE DANS UN FILM

Plusieurs phénomènes naturels d'envergure se sont abattus sur le canton de Berne au cours de la dernière décennie. Nous sommes donc tous susceptibles d'être confrontés un jour ou l'autre à un danger naturel. Se pose alors la question de savoir comment gérer ce risque. La Direction de l'économie publique du canton de Berne a produit un film pour montrer à la population, aux communes, aux personnes actives en politique, aux écoles et aux spécialistes comment le canton de Berne s'organise pour gérer les dangers naturels.

La topographie du canton de Berne l'expose dans sa quasi-totalité à des dangers naturels comme les inondations, les chutes de pierres, les avalanches ou encore les glissements de terrain. Les zones à risque se confondent en partie avec des zones habitées et des voies de communication. Et les scientifiques spécialistes du changement climatique annoncent une intensification de ces phénomènes. La question, pour les habitants du canton, est donc de savoir comment gérer ces risques. La protection intégrale

contre les dangers naturels est un moyen de les réduire à un niveau acceptable. C'est ce que montre le film produit par la Direction de l'économie publique.

Téléchargeable sur Internet, ce film présente les cinq axes de la gestion des dangers naturels, à savoir, outre l'aménagement du territoire, ce que les spécialistes appellent les mesures organisationnelles et opérationnelles ponctuelles, comme les évacuations ou les déclenchements artificiels, et les mesures permanentes telles les ouvrages techniques de protection et les forêts protectrices. Alors même que la densité et la mobilité démographiques sont en constante augmentation, le nombre de personnes ayant été victimes des grands phénomènes naturels de ces dernières années reste très faible, ce qui témoigne de l'efficacité avec laquelle le canton de Berne applique la protection intégrale contre les dangers naturels.

Intitulé « Vivre avec les dangers naturels dans le canton de Berne », le film a été réalisé par la Division des dangers naturels de l'Office des forêts du canton de Berne en partenariat avec une société de production privée. Il montre des prises de vue, des animations et des simulations impressionnantes, commentées en voix « off » et ponctuées d'inter-

views de spécialistes éclairant la mise en application de la protection intégrale. Il peut être visionné en version intégrale d'une vingtaine de minutes ou en version courte (10 min).

Le film « Vivre avec les dangers naturels dans le canton de Berne » est téléchargeable (en versions française et allemande) sur le site remanié de la Division des dangers naturels du canton de Berne à l'adresse [www.be.ch/dangers-naturels](http://www.be.ch/dangers-naturels). Il peut également être visionné sur [www.youtube.com](http://www.youtube.com)





# Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30  
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

## Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

**AVRIL**  
**Samedi 9**  
**Lundis 11, 18**

**de 9 h 30 à 11 h 30**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

## DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

**9 avril 2011**

**A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 9.30 h à 11.30 h**

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Paul Stauffer au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

## Association du Stand de Tir La Neuveville – Nods Stand de tir Nods

### PROGRAMME DES TIRS AU STAND DE TIR DE NODS EN 2011

Tirs d'entraînement et tirs préalables :	Les jeudis de 18 h à 20 h 30 dès le 24 mars 2011 jusqu'au 20 octobre 2011. Les samedis de 13 h 30 à 16 h 30 dès le 2 avril 2011 jusqu'au 22 octobre 2011.
Formation des Jeunes tireurs :	Les mercredis dès le 30 mars au 8 juin de 18 h 30 à 19 h 30
Tir obligatoire :	Samedi 28 mai de 15 h à 17 h 30. Jeudi 9 juin de 18 h 30 à 20 h.30 Samedi 27 août de 9 h 30 à 11 h 30
Tir au fromage :	Samedi 9 avril de 9 h à 18 h 30 Vendredi 15 avril de 14 h à 18 h.30 Samedi 16 avril de 9 h à 18 h.30
Tir Dollinger & Tir de coupe	Dimanche 25 septembre de 9 h à 16 h
Finale de District	Samedi 1 <sup>er</sup> octobre de 9 h à 11 h 30
Tir de clôture (populaire) :	Dimanche 10 octobre de 9 h à 12 h

Pendant les heures de tir et par mesures de sécurité, les accès, les chemins et les sentiers sont interdits au public, donc signalés et barrés. Les usagers de ces derniers sont donc priés de se conformer à la signalisation. L'Association du Stand de Tir La Neuveville-Nods décline toute responsabilité en cas d'événements particuliers. Cette même Association est responsable du respect des règles de sécurité et de l'application des horaires de tir par les utilisateurs du stand.

Association du Stand de Tir Nods-La Neuveville  
Le président : Willy Sunier

## Nouvelles de l'administration

### FMB : LE GOUVERNEMENT BERNOIS DEMANDE UNE REMISE À PLAT DE LA STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Faisant suite à la rencontre de la semaine dernière, le Conseil-exécutif bernois vient de communiquer ses exigences concrètes au conseil d'administration de BKW FMB Energie SA. Le gouvernement cantonal demande à l'entreprise de remettre sa stratégie à plat et de se préparer à l'éventualité d'un arrêt rapide de la centrale nucléaire de Mühleberg. Il attend également des FMB qu'elles étudient sérieusement la possibilité de retirer leur demande d'autorisation générale pour une nouvelle centrale nucléaire.

L'accident dramatique survenu dans la centrale nucléaire japonaise de Fukushima a conforté le Conseil-exécutif dans son attitude critique face au nucléaire. Le gouvernement bernois est convaincu qu'il faut entamer dès maintenant une sortie organisée du nucléaire. Cette démarche, estime-t-il, impose de renforcer les mesures visant à encourager les énergies renouvelables et à augmenter l'efficacité énergétique.

Le gouvernement bernois attend des responsables

politiques fédéraux qu'ils conçoivent un scénario concret de sortie du nucléaire. Cela comprend l'encouragement des énergies renouvelables, une offensive sur le front des technologies propres (« clean tech ») et des mesures actives pour augmenter l'efficacité énergétique. Dans la mesure où les cantons jouent un rôle important dans l'exécution, le Conseil-exécutif souhaite que les gouvernements cantonaux soient invités sans délai à participer à la suite des travaux. En outre, le gouvernement bernois estime que la Confédération doit impérativement veiller à ce que les différents fournisseurs d'électricité soient à armes égales.

Faisant suite à la rencontre de la semaine dernière, le Conseil-exécutif demande au conseil d'administration des FMB qu'il apporte des éclaircissements en particulier sur les points suivants :

Détermination des conséquences d'un arrêt rapide de la centrale de Mühleberg  
Il n'est pas exclu que la Confédération demande l'arrêt de la centrale nucléaire de Mühleberg dans un délai rapproché. Il faut donc que les FMB se préparent rapidement et concrètement à ce scénario. Elles doivent ainsi déterminer les conséquences qu'aurait un tel arrêt, par exemple pour l'approvi-

sionnement en électricité du canton et la valeur de l'entreprise, et étudier des solutions de remplacement pour la centrale de Mühleberg.  
Remise à plat de la stratégie d'entreprise  
Le gouvernement demande aux FMB de remettre à plat la stratégie d'entreprise actuelle.  
Etude d'un retrait de la demande d'autorisation générale  
Le gouvernement prie les FMB de déterminer s'il est possible pour elles, et à quelles conditions, de retirer la demande d'autorisation générale déposée en vue du remplacement de la centrale nucléaire de Mühleberg.

**Une utopie?**  
La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!  
Votre soutien compte!  
CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles et malvoyants  
www.sbv-fsa.ch



# Commune de Prêles

www.preles.ch  
secretariat@preles.ch

## DECHETTERIE COMMUNALE

### Récupération des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso)  
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

#### plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

## Accès aux bennes

**Accès aux bennes**  
**Ouverture les samedis et lundis**  
**de 10h00 à 11h00**

Merci d'avance de votre collaboration

## HORAIRE 2011 - GUICHET & TÉLÉPHONE

Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

### Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Jeudi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

Attention: si vous avez besoin de renseignements *pointus*, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.



Commune Bourgeoise  
Prêles

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA COMMUNE BOURGEOISE

**Mardi 3 mai 2011 à 20h15**

Hôtel de l'Ours à Prêles

### Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2010
3. Informations du Conseil
4. Divers

## STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS À PRÊLES EN 2011

au centre du village de 13h30 à 15h00

Samedi 16 avril, samedi 21 mai, samedi 18 juin,  
samedi 20 août, samedi 17 septembre, samedi 15  
octobre, samedi 12 novembre, samedi 10 décembre.

## COMMISSIONS - RECHERCHE DE MEMBRES

Avec la nouvelle législature 2011-2014 qui vient de commencer, le Conseil municipal doit procéder à la réélection des membres de ses diverses commissions. A cette occasion, certains ont émis le souhait de ne pas renouveler leur mandat.

Nous sommes donc à la recherche de citoyennes et de citoyens prêts à donner un peu de leur temps pour participer à quelques rencontres durant l'année dans une des commissions ci-dessous:

Commission financière  
Commission des eaux  
Commission du Télé réseau  
Commission scolaire primaire  
Commission de la crèche "La Luciole"  
Commission des Sapeurs-Pompiers du Plateau

Pour obtenir plus d'information par rapport à l'une de ces commissions, n'hésitez pas à contacter l'administration municipale au 032 315 16 40.

Si vous êtes intéressés à faire partie de l'une de ces commissions contactez-nous par courriel à [administration@preles.ch](mailto:administration@preles.ch) ou par téléphone au 032 315 16 40.

D'avance merci de votre engagement.

L'administration municipale

## RAMASSAGE DE TEXTILES

Nous informons la population que le prochain ramassage de textiles est fixé au

**Samedi 9 avril 2011**

A cette occasion, les textiles seront à déposer devant le collège dans le sac prévu à cet effet.

L'administration municipale

## ÉLAGAGE

### Arbres, buissons et autres plantations à élaguer le long des routes publiques (de l'État, des communes et des privés)

Les propriétaires riverains des routes et chemins publics ou privés sont priés de procéder à l'élagage des arbres et autres.

Nous prions les personnes concernées d'effectuer les travaux en question dans les plus brefs délais. Une tournée d'inspection sera effectuée par l'autorité compétente de la police des routes et les travaux non effectués seront ordonnés, aux frais des propriétaires.

Le Conseil municipal

## PROCHAINE RENCONTRE "FIL D'ARGENT"

### Groupe des Aînés de Prêles

**le jeudi 28 avril 2011 - rendez-vous à 14h00**  
=> à la petite salle de la halle polyvalente

Vous êtes cordialement invités à la troisième rencontre de l'année 2011 du groupe des aînés "Fil d'Argent" qui se déroulera comme d'habitude à la petite salle de la halle polyvalente de Prêles.

Les personnes qui auraient besoin d'un transport peuvent s'annoncer au no 032 315 23 79.

Au plaisir de vous revoir nombreux.

Pour l'équipe de Fil d'Argent  
Francine Giauque

## Avis de construction

**Requérante** : Commune municipale, La Chaîne 2, 2515 Prêles

**Auteur du projet** : Bureau A. Rufer, Ing. dipl. EPF-Z/SIA/USIC, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

**Emplacement** : Parcelle no 2452 sise au lieu-dit "Chemin des Saigneules" de la commune de Prêles

**Projet** : Pose d'une conduite d'eau potable pour l'équipement de la parcelle no 2082

**Dimensions** : Selon plans déposés

**Construction** : Selon plans déposés

**Zone** : Zone agricole

**Dérogation** : 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 mai 2011 inclusivement auprès de l'administration communale de Prêles. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 avril 2011

Le préfet : J.-Ph. Marti

## ARRÊTÉ

### Instituant une commission non permanente pour les bâtiments et / ou locaux multifonctionnels

Conformément aux articles 25 à 32 de l'ordonnance du RO de la commune municipale de Prêles, le Conseil municipal décide d'une commission non permanente pour les bâtiments et/ou locaux multifonctionnels. Il en fixe les tâches, les compétences, l'organisation et le nombre des membres, à savoir:

#### Article 1. Tâches

La commission non permanente est chargée d'évaluer les besoins en locaux et de donner un préavis sur l'opportunité d'acquérir l'immeuble La Chaîne 11 à Prêles ainsi que d'envisager la construction ou la transformation d'un bâtiment communal et/ou locaux multifonctionnels, conformément:

- Au pt 8 du PV de l'AM du 14.12.2010, notamment : conduire les négociations en vue d'acquérir éventuellement le bâtiment sis à la Chaîne 11 à Prêles ;
- Au pt 10 du PV du CM du 24.1.2011, c'est-à-dire évaluer les besoins en locaux et envisager, le cas échéant, la construction d'un nouveau bâtiment.

#### Article 2. Compétences

Elle préavis les décisions du Conseil municipal et rapporte si nécessaire ses conclusions à l'assemblée municipale.

#### Article 3. Organisation et nombre de membres

Elle est composée de 6 à 12 membres choisis en fonction de leurs compétences. En référence à la séance préliminaire du 22 février 2011, la constitution se déroulera définitivement le 22 mars 2011 à Prêles. Dans la mesure du possible, les membres du Conseil municipal ainsi que l'administrateur y participeront.

Ainsi établi à Prêles en 1 exemplaire original, le 21 mars 2011

Au nom du Conseil municipal

Le Maire  
Raymond Troehler

L'Administrateur

Daniel Hanser



# Commune de Prêles

www.preles.ch  
secretariat@preles.ch

## DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE DU 30 MARS 2011

Conformément aux dispositions réglementaires, le procès-verbal de l'assemblée municipale du 30 mars 2011 sera déposé publiquement du 11 avril 2011 au 11 mai 2011 à l'administration municipale, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture du guichet. Il sera également disponible sur le site internet [www.preles.ch](http://www.preles.ch).

L'administration municipale

### EXTRAITS DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE DU 30.03.2011

Il est 20h00 lorsque le Président de l'assemblée municipale (AM) déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il constate que la présente AM a été convoquée conformément au ROA, soit par publication dans la feuille officielle du district de La Neuveville no 7 du 25.02.2011. Il y a 23 ayant-droits au vote présents et le Président fixe la majorité absolue à 12 votes.

Le Président demande si l'AM conteste l'ordre du jour tel que publié. Le Conseil municipal (CM) retire le point 2. « Réaménagement du carrefour au centre du village – Approbation d'un crédit d'engagement de CHF. 285'000.00 ». Suite à l'information au public faite le 14 mars dernier, des citoyens ont fait des propositions que le CM et l'Office cantonal des Ponts et chaussées souhaitent étudier. Ce crédit d'engagement sera vraisemblablement soumis à une nouvelle votation en AM du 23.06.2011.

#### 1. ROUTES COMMUNALES

##### a. Présentation du dossier

Pierre Gurtner signale que depuis 3 ans, la commune refait un certain nombre de tronçons dont la réhabilitation est urgente. Cette année, deux routes sont concernées : celle du Chasseral depuis le carrefour Beausite en direction du sud, sur une longueur de 96 m et sur une surface de 350m<sup>2</sup>. Cette réfection prévoit également une récupération de l'eau qui s'écoule actuellement chez des privés. Cette option passe encore par la réparation d'une portion de conduite. Le deuxième tronçon se situe sur la rue des Mouchettes, depuis le carrefour Sur le Souhait en direction ouest. Le talus s'effondre et les pavés sont démis. Il convient là de stabiliser et de renforcer l'accotement avant de réhabiliter la route elle-même, sur une longueur de 156 m et une surface totale de 750 m<sup>2</sup>.

##### b. Approbation d'un crédit d'engagement d'un montant total de CHF. 120'000.-- pour 2011

Le Président clôt les débats et met le crédit d'engagement de CHF. 120'000.-- en votation. Il est accepté à l'unanimité.

#### 2. RÉAMÉNAGEMENT DU CARREFOUR AU CENTRE DU VILLAGE - APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF. 285'000.--

Le point est retiré de l'ordre du jour.

#### 3. MODIFICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE FINANCEMENT SPÉCIAL RELATIF À LA CRÈCHE MUNICIPALE « LA LUCIOLE »

##### a. Présentation du dossier

Raymond Troehler rappelle qu'une première modification de ce règlement avait déjà été adoptée en assemblée municipale le 16 octobre 2008. Il rappelle également que la Luciole a été créée en 2005, qu'elle regroupe environ 13 enfants en moyenne

dont 6 de Prêles et occupe un équivalent pleintemps de 7,2, pour une dizaine de personnes employées, y compris stagiaires et apprenants. Il s'agit aujourd'hui de se pencher à nouveau sur la limitation du fonds spécial, actuellement plafonné à CHF 14'000.00, comme l'assemblée municipale du 16 octobre 2008 l'avait décidé. Il présente quelques extraits de l'AM considérée, lors de laquelle un certain nombre de personnes s'étaient prononcées. Finalement, le législatif a approuvé ce plafonnement à CHF 14'000.00. C'est ainsi que l'alinéa 4 de l'article 2 prévoit cette restriction. En raison notamment des résultats plus ou moins équilibrés des comptes de la crèche, notamment pour 2010, il paraît inutile au CM de maintenir cet alinéa.

##### b. Abrogation de l'alinéa 4 de l'article 2 portant sur le plafonnement du fonds spécial

Le Président clôt les débats et met l'abrogation de l'alinéa 4 de l'article 2 portant sur le plafonnement du fonds spécial en votation. La suppression de l'alinéa considéré est acceptée à l'unanimité.

#### 4. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

##### a. Etat de situation du Télé-réseau

Raymond Troehler prend la parole pour rappeler que l'AM du 14.12.2010 avait donné mandat au CM de s'approcher d'éventuels acheteurs ou repreneurs du Télé-réseau. Deux intéressés potentiels se sont manifestés et le CM en a retenu un. La dédite au Syndicat a été envoyée parallèlement avec un délai de préemption jusqu'au 31.12.2012. Le Syndicat peut exercer un droit de préemption. En date du 28 octobre dernier déjà, le CM a demandé au Syndicat s'il entendait exercer ce droit et nous n'avons pas reçu de réponse jusqu'à hier. Le CM a donc poursuivi ses démarches avec le repreneur. Mais le Président du Syndicat a manifesté, le 29 mars 2011 donc, son intention définitive d'exercer un droit de pré-acquisition. Le CM maintient cependant toujours sa position, qui est de vendre le Télé-réseau. Raymond Troehler signale en outre qu'une séance du Syndicat est prévue ce soir même. Le maire a manifesté sa désapprobation, notamment du point de vue formel, à destination du Syndicat. Il note encore que c'est sans doute la commune de La Neuveville qui souhaiterait pouvoir acquérir ce réseau de télé-distribution. Le CM espère toutefois pouvoir poursuivre sur sa lancée, sans que l'attente que pourrait supposer la décision enfin finalisée du Syndicat interfère sur le prix de vente.

##### b. Etat de situation de la fusion des communes

F. Gauchat a le plaisir pour la quatrième fois d'informer l'AM de l'état de la fusion sur le Plateau de Diesse. Il rappelle que la commune de La Neuveville s'était retirée du processus en été 2009 et que les communes du plateau avaient en revanche maintenu leur position et voté des crédits d'étude en ce sens. Le 16 février 2010, le COPIL réunissait toutes les personnes concernées dans les exécutifs et les administrations des quatre localités. Cette phase des entretiens avec les communes a été très intense de mars à fin juin 2010 et a permis de collecter toutes informations utiles à l'établissement du rapport opérationnel. Fort de ses résultats, le COPIL a invité les conseils communaux à Nods, le 15 janvier dernier, pour débattre des questions essentielles et de voter sur les options ouvertes. Il a été décidé de retenir un mode de scrutin qualifié à 75%. Le 5 avril prochain, tous les collaborateurs des quatre communes seront invités à une séance d'information ; le 12, lors d'une séance plénière, les quatre exécutifs décideront de la quotité d'impôt, fixeront

la taxe immobilière et arrêteront la localisation du siège et des services de la nouvelle commune. Suivront la création et mise au point du nom de la nouvelle commune, des armoiries, du contrat de fusion, des règlements d'organisation, des inventaires. Viendra ensuite la campagne d'information auprès de la population de l'ensemble du Plateau de Diesse. On aimerait bien entendu que chaque citoyen fasse part de ses impressions, dans le négatif comme dans le positif. Le processus de décision et de votation par le corps électoral des quatre communes est prévu, simultanément, en 2012 ; il s'agira ensuite d'élire les nouvelles autorités afin d'atteindre, pour le 1er janvier 2013, l'entrée en souveraineté de la nouvelle commune fusionnée.

##### c. Etat de situation du futur bâtiment communal multifonctionnel

Raymond Troehler prend la parole pour rappeler que la dernière AM avait donné mandat au CM d'étudier l'éventuel rachat de la maison Gaschen. Acheter le bâtiment est une chose, mais on peut s'interroger sur la finalité de l'opération. Le CM a donc d'abord évalué les besoins de la commune en matière de locaux. Il a ensuite évalué les surfaces utilisées par la crèche. Mais le CM a rapidement remarqué qu'il devait s'entourer de spécialistes et, à cette fin, a constitué une commission non permanente en date du 21 mars 2011, formée de personnes compétentes dans le domaine. Cinq ou six individualités ont été consultées ; quatre ont répondu favorablement. La présidence de la commission sera assumée par Gilbert Racine. Nous élargirons encore cette commission en direction des instances scolaires, éventuellement à d'autres spécialistes en matière de construction. La commission a également souhaité que le CM se retire quelque peu de cette commission pour ne pas mettre trop de poids des autorités. Seules deux personnes représenteront donc le CM dans cette commission à l'avenir. Cette dernière a décidé, le 22 mars, de ne pas poursuivre dans la voie de l'achat de la maison Gaschen. Le maire note qu'elle est située en zone vieux village ce qui suppose des conditions de rénovation très contraignantes dictées par les instances cantonales, qui risquent de se mettre en outre en porte-à-faux par rapport aux normes (hauteur et grandeur de fenêtres, notamment) exigées, par exemple en matière de réalisation d'un bâtiment scolaire. Il a plutôt été retenu une nouvelle construction près de la halle, ce qui libérerait de la place dans le bâtiment actuel de l'administration, à destination de cette dernière mais aussi de la population de Prêles. La réflexion se poursuit, mais rien n'est encore définitivement déterminé. Nous envisageons évidemment de maintenir la crèche à Prêles, peut-être en zone « Sur Montet » ; en revanche, si on partait sur l'option d'intégrer encore l'école à journée continue à ce projet, la crèche pourrait alors s'assimiler à un concept global. Il souligne aussi l'importance des coûts induits. La commission planche actuellement sur des montants voisins des 4 millions de francs suisses. Par souci d'économie, la commission a déjà abandonné l'idée de creuser un sous-sol, solution trop onéreuse. Le CM espère pouvoir présenter en AM un projet un peu plus abouti au mois de juin.

##### d. Etat de situation des travaux de la Commission non permanente du chauffage à distance

Marc Desarzens introduit son sujet en rappelant la définition du chauffage à distance. C'est un système qui permet de distribuer un fluide chaud à différents utilisateurs, sous une forme assez facilement utilisable, l'eau. Une chaudière, un réseau de distribu-



# Commune de Prêles

www.preles.ch  
secretariat@preles.ch

Marc Desarzens introduit son sujet en rappelant la définition du chauffage à distance. C'est un système qui permet de distribuer un fluide chaud à différents utilisateurs, sous une forme assez facilement utilisable, l'eau. Une chaudière, un réseau de distribution et des postes de livraisons qui transmettent la chaleur jusqu'aux utilisateurs. L'avantage consiste en la suppression des installations privées. On économise surtout sur les charges d'entretien et on peut observer également des retombées positives sur l'environnement. Une étude de faisabilité doit répondre à la possibilité, ou non, d'implanter un tel système sur le territoire communal. Selon les normes énergétiques, cette centrale devrait fonctionner au bois-énergie. Il note que le chauffage de Lignières, dont on parle beaucoup, n'incarne pas un bon exemple. En fait, pour concrétiser un chauffage à distance, il faut impérativement pouvoir approvisionner de gros consommateurs, sinon ce n'est pas intéressant ni rentable. D'un point de vue historique, il rappelle que le 24 mars 2010, il souhaitait constituer une commission non permanente ; le travail de cette commission serait de contacter un ou plusieurs mandataires pour évaluer les occasions d'installer un chauffage à distance. Il conviendrait de consulter l'AM pour qu'elle en confie le mandat, puis elle serait encore appelée à se prononcer sur le bien-fondé de la finalisation du projet. La commission s'est pour l'heure réunie à quatre reprises. En l'état, elle cherche à collecter un maximum de données pour asseoir son étude. Il convient donc que la volonté communale de construction des futurs locaux se concrétise afin de pouvoir intégrer ces données pour voir si ça vaut la peine de faire un chauffage à distance ou pas.

Raymond Troehler signale que Jean-Manuel Aeberli, Président de la commission des constructions, a été

victime d'un accident de la circulation. L'AM lui souhaite un prompt et complet rétablissement.

Raymond Troehler informe également de l'engagement de Jean-Philippe Gauchat, enfant du village, en remplacement de Philippe Dubois, qui va poursuivre sa carrière professionnelle au Foyer d'éducation.

Raymond Troehler revient sur la réfection du carrefour du centre du village. Le CM a retenu plusieurs informations à la suite de la séance qu'il a tenue le 14 mars 2010, que nous avons répercutées auprès des Ponts et chaussées, via M. Claude Friedli. Raymond Troehler signale que la procédure simplifiée sera vraisemblablement abandonnée au profit d'une procédure normale, avec publication. Il note encore que le CM a admis que l'ensemble de la place de la Fontaine reviendrait aux piétons, mais que les usagers du parking et des riverains pourront continuer de circuler alentour. La suppression des places de parc du chemin des Secs sera entérinée. On a envisagé avec M. Friedli de placer deux ralentisseurs, l'un à la hauteur de l'école, l'autre à la hauteur de la Raiffeisen. Mais le CM a également poussé le raisonnement plus loin : si on parle de ralentir encore le trafic, on passera donc à une signalisation lumineuse et il n'est pas impossible que ces feux soient placés devant les habitations de certains éternels mécontents... Il signale aussi des informations visiblement infondées qui ont couru au niveau des vitesses qui seraient enregistrées sur ce tronçon. Une enquête avait été menée par le TCS en 2008, de laquelle ressort que les deux routes les plus dangereuses à Prêles ne sont pas situées au milieu du village, mais bien sur les routes Diesse-Prêles et la route des Saigneules, où ont été observées les plus forts dépassements de vitesse.

## 5. DIVERS ET IMPRÉVUS

### Fête villageoise

Le Président informe de l'avancée des travaux du comité de la Fête villageoise et présente le logo de la future manifestation, œuvre d'un jeune du village. Samuel Embleton. Les réjouissances battront leur plein les 26, 27 et 28 août prochain. L'idée est de faire une fête où les gens se retrouvent ensemble. Le vendredi, nous assisterons à un concert de musique celtique, le samedi matin, nous aurons un marché de producteurs et artisans du district qui n'aura rien à voir avec une foire. L'après-midi, se courra un trophée intergénérationnel dans l'idée que les jeunes et les adultes se réunissent pour faire quelque chose de concert. Le soir, on aura un bal populaire, avec un danseur qui nous apprendra à danser tous ensemble, suivi par un défilé animé par les sociétés, puis un feu d'artifice et, enfin, un DJ qui va nous faire vivre une nuit « vintage ». Le dimanche s'enclenchera avec un déjeuner paysan ; un culte œcuménique suivra à 11h, tandis que l'après-midi accueillera le traditionnel cortège, avec animation pour les enfants en bas âge et plein d'autres choses... Le Président lance encore un appel pour rechercher quelques artisans afin de les inciter à s'inscrire auprès de Christian Tschanz. L'idée, également, est à l'étude de faire un concours de déguisement à l'occasion du cortège. Il est également envisagé de fermer le centre du village à la circulation, mais le comité attend encore des réponses à ce niveau-là.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président lève la séance à 21h25 La prochaine AM aura lieu le jeudi 23.06.2011.



## District de La Neuveville

### AVS/AI: EN CAS DE DIVORCE, FAITES UNE DEMANDE DE PARTAGE DES REVENUS !

#### Remarque préliminaire

Pour calculer les rentes AVS/AI des personnes mariées, veuves ou divorcées, les revenus réalisés par les deux conjoints durant les années civiles de mariage commun sont additionnés, puis répartis par moitié entre les conjoints. Seules les années civiles durant lesquelles les deux conjoints étaient assurés à l'AVS/AI sont prises en considération pour le partage des revenus (splitting). Les revenus que les conjoints ont réalisés au cours de l'année de la conclusion du mariage et au cours de l'année de la dissolution du mariage ne sont pas partagés: on applique le splitting seulement si le mariage a duré au moins une année civile entière.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les dispositions sur la dissolution d'un partenariat enregistré entre couples du même sexe sont mises sur pied d'égalité avec les dispositions relatives au splitting en cas de dissolution du mariage. Ainsi, la réglementation relative au splitting en cas de dissolution d'un mariage

suite à un décès ou à un divorce s'applique intégralement aux partenariats enregistrés de couples du même sexe.

#### A quel moment procède-t-on à un splitting?

Les revenus sont partagés lorsque

- le mariage a été dissous par un divorce ou en cas d'annulation du mariage, sur demande des ex-conjoints,
- les deux conjoints ont droit à une rente de l'AVS ou de l'AI, décision d'office,
- l'un des conjoints décède et l'autre bénéficie d'une rente de l'AVS ou de l'AI, également décision d'office.

Un partage des revenus a lieu en cas de partenariats enregistrés entre couples du même sexe:

- lorsqu'un partenariat enregistré est dissout par jugement du tribunal, sur demande de l'ex-partenaire,
- d'office, lorsque les deux partenaires ont droit à une rente de vieillesse ou d'invalidité,
- également d'office, lorsqu'un partenaire décède et que l'autre partenaire a droit à une rente de vieillesse ou d'invalidité.

#### Partage des revenus en cas de divorce

Après le divorce, les ex-conjoints peuvent demander à une caisse de compensation auprès de laquelle l'un d'eux a versé ses cotisations AVS d'effectuer le partage des revenus. Les assurés peuvent prendre connaissance des caisses auxquelles ils ont été affiliés au moyen de **InfoRegistre** sur le site internet [www.avs-ai.info](http://www.avs-ai.info) (rubrique services). La demande de partage des revenus est à déposer au moyen du formulaire officiel par les deux ex-conjoints ou par chacun d'entre eux séparément auprès de chaque caisse de compensation en Suisse. Sur le site internet [www.ahv.ch](http://www.ahv.ch) vous trouvez ces formulaires dans la rubrique «Formulaires» «Formulaires administratifs généraux». Il est nécessaire de joindre à la demande un certificat officiel (livret de famille, etc.) ainsi que le jugement de divorce et l'attestation de l'entrée en vigueur du jugement.

Les principes énoncés sur les formalités du splitting en cas de divorce s'appliquent par analogie aux personnes dont le partenariat enregistré a été dissout par jugement du tribunal. Le jugement qui prononce la dissolution sert de moyen de preuve.



## District de La Neuveville

personnes dont le partenariat enregistré a été dissout par jugement du tribunal. Le jugement qui prononce la dissolution sert de moyen de preuve.

### Recommandations

Lorsque les deux ex-conjoints ont omis de faire une demande de partage des revenus, la caisse de compensation doit alors effectuer d'office un partage des revenus au plus tard au moment du calcul des rentes. En ce qui concerne les personnes mariées plusieurs fois, ou celles où un grand laps de temps

s'est écoulé entre le moment du divorce et celui de la perception des rentes, il y a souvent des problèmes pour l'obtention des données exactes absolument nécessaires pour le calcul des rentes. De ce fait, nous recommandons vivement aux personnes divorcées de déposer une demande commune, et cela, si possible immédiatement après le divorce. C'est uniquement de cette manière qu'il nous est possible de traiter les requêtes d'une façon expéditive et sûre et d'éviter plus tard des délais d'attente

lors du traitement des demandes de rente.

### Informations complémentaires

www.akbern.ch ou auprès des agences AVS qui vous remettront gratuitement les formulaires et les mémentos appropriés.

**Caisse de compensation  
du canton de Berne**  
Berne, avril 2011



## Commune de Lamboing

E-mail: commune\_lamboing@bluewin.ch  
Site internet: www.lamboing.ch

### BERGERIE DU HAUT

La remise en état et l'ouverture de la bergerie se fera le samedi 16 avril si la neige le permet...et si le printemps est de la partie !

Pour des renseignements éventuels, vous pouvez vous adresser à Madame Dubois (079 372 79 60).

Le comité

### RENCONTRE DES AÎNÉS

Le groupe d'animation des aînés a le plaisir de vous inviter à la prochaine rencontre qui a été fixée le mercredi

**20 avril 2011**

**à 15h00 au complexe du Cheval Blanc.**

Administration communale

### FÊTE VILLAGEOISE 2012

La commune de Lamboing est à la recherche de personnes intéressées et motivées pour faire partie du comité d'organisation de la prochaine Fête villageoise qui aura lieu en août 2012.

Pour plus de renseignements et inscription prendre contact avec l'administration tél. 032 315 11 70

Administration communale

### Projet de construction

Publication de projet de construction conformément à l'art. 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculteur (LAgr) et à l'art. 25, al. 4, lit. B de l'ordonnance du 7 décembre 1998 sur les améliorations structurelles (OAS).

**Commune :** Lamboing

**Requérante :** Commune mixte de Lamboing, Route de Diesse 9, 2516 Lamboing

**Genre de projet :** Assainissement des infrastructures agricoles (REP) Année 2011

**Dépôt public :** 30 jours, du 30 mars 2011 au 30 avril 2011

**Auteur du projet :** Bureau d'ingénieurs GVH St-Blaise SA

Les plans et les autres pièces sont déposés publiquement auprès du secrétariat communal de la commune de Lamboing. Les organisations nationales habilitées peuvent recourir par écrit auprès de l'autorité communale jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à partir de la publication dans la feuille officielle du Jura Bernois.

Lamboing, le 30 mars 2011  
Secrétariat communal

### Avis de construction

**Requérante :** Commune bourgeoise d'Evilard, Route Principale 44, 2533 Evilard

**Auteur du projet :** Commune bourgeoise de Bienne, Route de Reuchenette 129, 2504 Bienne

**Emplacement :** Parcelles nos 34, 37, 48, 101 sises au lieu-dit "Le Jorat" de la commune de Lamboing

**Projet :** Prolongement d'un chemin forestier carrossable par l'aménagement d'un chemin et d'un layon existants et la nouvelle construction de deux parties de chemins forestiers carrossables

**Dimensions :** Selon plans déposés

**Construction :** Selon plans déposés

**Zone :** Zone agricole

**Dérogation :** 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 mai 2011 inclusivement auprès de l'administration communale de Lamboing. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 avril 2011  
Le préfet : J.-Ph. Marti

### Avis de construction

**Requérants :** Mme et M. Lea et Denis Felser-Engel, Eisingasse 13, 2502 Bienne

**Auteur du projet :** M. Gérard Racine, architecte, Le Parlet 14, Lamboing

**Propriétaire foncier :** Mme Lea Engel, Bienne

**Projet :** Transformation de la partie habitation ancienne ferme, Derrière La Chauz 5, parcelle no 2314, ban de Lamboing

**Zone :** Village ancien

**Dimensions :** selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de Lamboing, jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 1<sup>er</sup> avril au 2 mai 2011. Les oppositions dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire à l'Administration communale, Route de Diesse 9, 2516 Lamboing.

Lamboing, le 1<sup>er</sup> avril 2011  
Secrétariat communal

## Nouvelles de l'administration

### SONDAGE EN LIGNE TIRAGE AU SORT D'UN IPHONE 4

Les internautes sont-ils satisfaits de l'offre web du canton de Berne ? Quelles améliorations doivent encore être apportées en termes d'informations et de prestations sur Internet ? Le canton de Berne entend

répondre à ces questions et lance une enquête en ligne du 4 avril au 16 juin 2011 (www.be.ch/sondage-zego). Cette enquête, intitulée ZeGO (pour « Zufriedenheit im E-Government in der Schweiz »), est réalisée à l'instigation de tous les cantons par l'Institut de psychologie de Bâle : elle porte sur la satisfaction vis-à-vis de la cyberadministration en

Suisse. Les participants peuvent non seulement exprimer leur niveau de satisfaction ou formuler des critiques, mais aussi, avec un peu de chance, gagner un iPhone 4.

# Dans nos paroisses

## Paroisse réformée de La Neuveville

### Vendredi

Pas de culte de l'enfance. Reprise au 30 avril

### Dimanche 10 avril

9h45 Sonnerie des cloches

10h00 Culte à la Maison de paroisse. Culte avec les enfants, fin de la semaine d'animation, suivi d'une agape

### Mardi

20h, répétition du chœur à la Maison de paroisse

### Mercredi

10h, recueillement à la Blanche Eglise

### Jeudi

Cultes dans les homes

9h45 Montagu

10h30 Mon Repos

A votre service, pasteur John Ebbutt 078 648 57 23  
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

## Kirchgemeinde Pilgerweg Bielerssee

### Sonntag 10 April

9.30 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst am Sonntag Judica. Mit Ursula Weingart (Orgel), Anne Rügsegger Liechti (Lesung), Marc van Wijnkoop Lüthi (Pfr.). Taufe von Benjamin David Wyss (Bern). Gemeinsam gelesen: Joh 11,1-44 (Lazarus).

7. bis 10. April: Pikettdienst: Pfr. Marc van Wijnkoop (032 315 11 09).

11. bis 18. April: Pikettdienst: Pfr. Martin Koelbing (Regionalpfarramt, 031 951 45 44)

## Paroisse catholique de La Neuveville

### Dimanche 10 avril

10h messe / 5<sup>ème</sup> Dimanche du Carême

### Mardi

10h30 messe à Mon Repos

20h Célébration Pénitentielle

### Jeudi

8h30 messe à l'église

### Catéchèse

4<sup>ème</sup> années : 28.04.2011 de 16h à 17h, 5<sup>ème</sup> année : 30.04.2011 de 14h30 à 18h.

Pour de plus amples renseignements sur la vie de votre paroisse : [www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

Chaque semaine, sur le répondeur de la cure, sont annoncées les célébrations du week-end au No : 032 751 14 39

## Paroisse réformée Diesse - Lamboing - Prêles

### Dimanche 10 avril

Culte à 10h00 à Diesse, pasteur Stéphane Rouèche

## Après-midi enfants

Deux activités sont organisées pour les enfants de 3 à 12 ans durant les vacances scolaires de 14h00 à 16h00 à La Maison de paroisse: Mardi 12 avril, super loto spécialement pour les enfants. Mercredi 13 avril, spectacle de magie. Il y aura beaucoup de rire, de bonne humeur et d'émerveillement!

## Agneau pascal

Jeudi 21 avril à 18h30 à La Maison de paroisse, repas de l'agneau pascal rappelant la Pâque juive et la Pâque chrétienne. Inscription auprès de Stéphane Rouèche (032 315 27 37) ou Marc Früh (032 315 24 10). Libre participation aux frais!

## Cultes radiodiffusés

Les cultes des Rameaux le 17 avril, de Vendredi-Saint le 22 avril et de Pâques le 24 avril, seront radiodiffusés. Venez nombreux pour donner un écho chaleureux de notre région sur les ondes de la radio suisse romande. Merci de venir à l'église pour 9h30!

A votre disposition, pasteur Stéphane Rouèche

tél 032 315 27 37 / [stroueche@gmail.com](mailto:stroueche@gmail.com)

## Paroisse de Nods

### Dimanche 10 avril

Diesse, 10h.

### Mardi

Groupe des aînés, 14 à 17h., maison de paroisse. La rencontre sera animée par Mme Mireille Sauser. Loto animé par Mme Racine. Vous pouvez apporter de lots.

### Dimanche 17 avril

Diesse, 10h., Culte de Rameaux, radiodiffusé. Pasteur officiant, M. John Ebbutt, de la Neuveville. Transports à 9h20 vers l'église.

## Présidente de paroisse

Mme Mireille Sauser, tél.032 751 40 83  
[sauser.mireille@bluewin.ch](mailto:sauser.mireille@bluewin.ch)

## Pasteur desservant

Pasteur Jorge Méndez, bureau de la paroisse  
tél. 032 751 70 82 ou 079 548 81 05  
[jmendez@net2000.ch](mailto:jmendez@net2000.ch)

## Eglise adventiste de La Neuveville

### Samedi 9 avril

9h15 L'église à l'étude

10h15 Culte

## Eglise évangélique de l'Abri, La Neuveville

### Dimanche 3 avril

10h Culte avec Issa Tassenbedo

# Agenda

## SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.  
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

## SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19  
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

## ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**  
Tél. 032 752 10 77.

## SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert le mardi de 8h30-11h30 & 14h-17h, mardi soir de 17h-19h, jeudi fermé ou sur rdv. Tél. 032 751 10 35 - Courriel: [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

## SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.

Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.

Tél. 032 751 28 38 (répondeur).

Adresse e-mail: [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch)

Site internet: [www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

## COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

## BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

## ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE.

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

## SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Purant (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

## BOULANGERIE DE SERVICE: Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME, Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch). Tél. 032 751 49 49, Fax: 032 751 28 70, Courriel: [laneuveville@jurabernois.ch](mailto:laneuveville@jurabernois.ch).

## FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON.

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron. Exposition, J.F. Pellaton (peinture) du 9 avril au 22 mai de 14h-17h30 entrée libre. Vernissage vendredi 8 avril à 18h30.

## MUSEE D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Exposition "Prix Design Schweiz" du 9 avril au 1<sup>er</sup> mai 2011. Durant cette période le Musée est ouvert tous les samedi et dimanche de 13h00 à 17h30. Visite guidée chaque dimanche à 14h00, ou sur réservation tel: 032 751 67 15.

[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) - [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)  
Renseignement office du tourisme tél. 032 751 49 49.

## HOME MON REPOS. La Neuveville.

Expositions "Graines de curieux dans un paquet bleu" par Danièle Marti Ricard & "Papier en délire" par Lou Reuse Bisetti. Du 21 mars au 15 mai. Rez-de-chaussée de 9h à 17h.

## SOCIÉTÉ DES AMIS DU THÉÂTRE (SAT). La Neuveville.

Réservation office du tourisme La Neuveville Tél. 032 751 49 49.

[www.satlaneuveville.ch](http://www.satlaneuveville.ch), [info@satlaneuveville.ch](mailto:info@satlaneuveville.ch).

## Comment élever un ado d'appartement ?

26 avril 2011 par le Théâtre Actif

## CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Vendredi 15.04.2011 à 20h30 Thierry Meury & Vincent Kohler

Samedi 30.04.2011 à 20h30 Gilbert Lafaille

Vendredi 06.05.2011 à 20h30 Serge Utgé-Royo

## AMICALE DE CARTOPHILIE NEUCHÂTEL & ENVIRONS.

Tous les 2<sup>ème</sup> lundi du mois 20h00. Rencontre au Suky Bar, rue Breguet, Neuchâtel, ouvert à tous.

## En cas d'urgence uniquement

### Numéros d'appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

### Pharmacie

Le week-end : Pharmacie du Landeron

Pendant la semaine: 0844 843 842

### Médecin

Urgence seulement week-end et jours fériés. En semaine s'annoncer d'abord au médecin traitant. 0900 501 501 (Numéro payant Fr. 2.- min à partir du résau fixe)

### Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

### Service vétérinaire (petits animaux)

Bienne et environs. Les soins du service vétérinaire sont payables au comptant. Attention, il ne s'agit pas d'une permanence.

0900 099 990 (Numéro payant Fr. 2.- min)



La main tendue

Tél. 143